

**REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2023 / 08

Séance du 27 Janvier 2023**NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
10	6	8

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Le **VINGT-SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, adjoints, Stéphane BÉAL, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF.

Représentés : Charlotte COGAN a donné pouvoir à Claire VOLPI et Christophe DEMONCHY à Vincent BAFFALEUF.

Absents : Valérie BUISSON et Jérôme RENOUARD

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de :

Dissimulation du réseau d'éclairage public « CHEMIN DU PUY D'OLLOIX »

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente. L'estimation globale des travaux s'élève à 5 400 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le territoire d'énergie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant, soit :

$$5\,400,00 \times 0,50 = 3\,700,00 \text{ € H.T.}$$

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

- ✓ D'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire,
- ✓ De confier la réalisation de ces travaux à territoire d'énergie du Puy de Dôme.
- ✓ **De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 3 700,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme.
- ✓ De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 16 février 2023
Le Maire,
Jean-Louis CECCHET

